

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1465>



Veillée d'armes

- Tribunes -



Date de mise en ligne : samedi 14 avril 2018

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Faire la guerre n'est pas un acte anodin. La faire au nom de la justice peut se révéler salubre, mais l'Histoire a prouvé les dangers et les manipulations qui entourent ce genre d'entreprises.

Ci-dessous, le texte d'André Bellon, ancien Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

Sans rien renier de ses alliances, la France a longtemps refusé d'être enfermée dans un camp. C'est le général De Gaulle et le discours de Phnom Penh en 1966, c'est Jacques Chirac et le veto à l'intervention en Irak en 2003.

La diplomatie française a longtemps fait du soutien au multilatéralisme, particulièrement aux principes de la Charte des Nations-Unies, un des piliers de sa politique étrangère. C'était à la fois une question de principe et un positionnement stratégique.

Les récents événements marquent-ils un changement radical de la politique internationale de la France ? Certes et avec raison, les motifs de détestation du régime de Bachar ne manquent pas, ce qui ne justifie pas le soutien de fait à des adversaires tout aussi abominables. Certes, les soupçons d'utilisation d'armes chimiques condamnées par le droit international existent depuis l'origine, mais la question reste de savoir qui en apporte les preuves et si les accusateurs sont réellement impartiaux. Tout cela n'est malheureusement pas nouveau -rappelons-nous Colin Powell et sa fiole- et s'inscrit dans une logique guerrière dont nous connaissons les risques d'escalade.

Plus grave encore, les organes internationaux, particulièrement l'Organisation de Nations-Unies, nés de la volonté de prévenir les conflits, semblent destinés à être les premières victimes des affrontements théâtralisés en cours et à perdre leur rôle de garants de la paix et de la sécurité collective.

La France, par la voix d'Emmanuel Macron, semble vouloir, pour la première fois depuis la fin de la guerre, participer à une action armée sans un quelconque aval du Conseil de sécurité, pourtant saisi du dossier. Plutôt que d'entrer dans cet engrenage, la France se hausserait à proposer l'exploration de pistes diplomatiques conformes aux principes du multilatéralisme. Ne pourrait-elle prendre des initiatives avec d'autres membres du Conseil de sécurité, en particulier la Chine qui a marqué une certaine réserve lors des récentes réunions ? Ne pourrait-elle appeler à des forums des pays concernés, avec la Turquie ou les pays signataires des conventions sur l'interdiction des armes chimiques pour faire les vérifications nécessaires ? Ne pourrait-elle, en un mot, plutôt que de participer *a priori* à la rhétorique guerrière, montrer la force historique de sa diplomatie, marquant sa capacité une puissance indépendante, fidèle à ses alliés, mais interlocutrice de toutes les parties ?

Ce texte a, par ailleurs, été publié par l'Humanité du 17 avril 2018. Voir le fichier joint